



80400  
Tel. 03 23 81 00 00  
Télécopie : 03 23 81 24 38  
Courriel : mairie@ville-ham.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de PERONNE  
Département de la SOMME  
Canton de HAM

## PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

---

L'an deux mille dix sept, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de HAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Grégory LABILLE.

---

### NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27  
- Présents : 25  
- Votants : 26

---

### DATES

Convocation :  
9 mars 2017  
Affichage du compte-rendu :  
22 mars 2017

### Étaient excusés :

Monsieur Yann AQUAIRE

### Était absente :

Madame Angélique MANSARD

### Ont donné pouvoir :

Monsieur Yann AQUAIRE à Monsieur Grégory LABILLE

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire demande que soit adopté le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 21 décembre 2016.  
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire donne ensuite une information à l'assemblée concernant :

- . la décision n° 2 du 3 mars 2017 prise pour une mission de contrôles réglementaires périodiques des installations électriques, de gaz et matériels d'incendie avec système de sécurité incendie dans les bâtiments communaux avec DEKRA à AMIENS, pour un montant de 5 288,50 € HT,
- . la décision n° 3 du 15 mars 2017 prise pour la signature d'une convention cadre de prêt de différents équipements de robotique par le Collège Victor Hugo, aux écoles Jean Zay, Jules Verne, Victor Hugo et Marie Curie de HAM.

## **Débat d'orientation budgétaire 2017**

### **Préambule**

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, en application de l'article L2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT).

Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne revêt pas de caractère décisionnel mais constitue une obligation légale. Le rapport sert de base à un débat. Il est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote en conseil municipal. Le rapport et la délibération doivent être transmis au titre du contrôle de légalité.

Concernant le contenu du DOB, ce même article du CGCT dispose que le débat doit porter sur les « orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune ».

### **Contexte général**

Préalablement à ce débat, il convient d'indiquer le contexte auquel les collectivités territoriales sont confrontées; en effet, l'élaboration du budget 2017 s'inscrit comme en 2016 dans un cadre national et international très fragile.

#### -Une croissance encore insuffisante :

En France, la reprise reste faible avec une croissance estimée à 1,1 en 2016 selon l'INSEE et à 1,25 en 2017 (prévisions du FMI).

#### -Loi de finances 2017, une poursuite des réductions des dotations :

Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros (programmé sur 2015-2017), les collectivités territoriales sont pleinement associées à cet effort au travers d'une nouvelle baisse des dotations de fonctionnement qui entraîne une forte baisse de leurs investissements.

Le projet de Loi de Finances (PLF 2017), après les lois de finances de 2014, 2015 et 2016 constitue donc une 4<sup>ème</sup> réduction successive des concours financiers de l'Etat envers les collectivités locales. Ces derniers diminueront, tout comme en 2016 de 3,67 milliards d'euros. .../...

Selon les mêmes modalités qu'en 2014, 2015 et 2016, la répartition de cette réduction entre les trois catégories de collectivités territoriales s'effectue au prorata des ressources totales de fonctionnement. L'effort repose principalement sur le bloc communal.

#### Schéma rappelant les baisses cumulées de dotation forfaitaire sur la période 2014-2017

| 2014             | 2015              | 2016              | 2017               |
|------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| -1,5 milliards € | -1,5 milliards €  | -1,5 milliards €  | -1,5 milliards €   |
|                  | -3,67 milliards € | -3,67 milliards € | -3,67 milliards €  |
|                  |                   | -3,67 milliards € | -3,67 milliards €  |
|                  |                   |                   | -3,67 milliards €  |
| Perte pour 2014  | Perte pour 2015   | Perte pour 2016   | Perte pour 2017    |
| -1,5 milliards € | -5,17 milliards € | -8,84 milliards € | -12,51 milliards € |

Soit une perte cumulée de plus de 28 milliards € entre 2013 et 2017.

#### Contexte financier local

Les tensions budgétaires qui affectent notre collectivité sont fortes et se sont accentuées depuis 2014, avec les pertes de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat, mais aussi les diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels.

La santé financière de la ville de Ham est fortement impactée par ces mesures gouvernementales. Le compte administratif 2015 a fait apparaître un déficit de fonctionnement de 5 084,26 €. De plus il est fort probable que la ville de Ham ne perçoive plus la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Le montant étant dégressif depuis le passage en dessous des 5000 habitants. Des choix de réduction de dépenses ont dû être faits dès 2016 :

- Arrêt du contrat relatif à la balayeuse en juin 2016
- Arrêt du chantier d'insertion au 31 décembre 2016
- Baisse des indemnités des élus
- Non remplacement d'agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite
- Remplacements de titulaire par des Contrats d'avenir
- Location de logements communaux vacants

#### BUDGET VILLE

Les orientations proposées pour l'année 2017 sont les suivantes :

##### La politique éducative :

Le niveau d'investissement **dans les écoles publiques** sera maintenu. Deux **tableaux blancs interactifs** ont déjà été installés dans les écoles Jean Zay et Jules Verne en février 2017. L'aide aux devoirs sera maintenue. Pour la troisième année des activités périscolaires ou TAP inscrites dans un Projet Educatif De Territoire, un bilan est nécessaire. Les effectifs sont analysés chaque mois, une enquête sera remise aux parents. Une diminution de la fréquentation est constatée malgré la qualité des activités. Ces activités **périscolaires** seront revues à la baisse compte tenu du nombre d'élèves dans certaines activités. Ces dernières resteront gratuites en 2017. Elles sont variées et permettent une mixité entre les enfants du pôle Emile Luciani et du pôle Ham'anim.

La ville envisage d'équiper les élèves de **tablettes numériques**, une étude est en cours. Cette dépense entre dans le cadre d'un projet robotique mené par le collège Victor Hugo et financé via la fondation pour l'égalité des chances.

**Dans le domaine de la petite enfance**, le service de **garderie** est maintenu sans hausse du coût du ticket. Il en sera de même pour le coût du ticket de **cantine**.

Une réflexion relative à la **scolarisation en maternelle** est en cours. Les enfants de moins de trois ans pourront être scolarisés à partir de septembre 2017 dans un dispositif spécifique. La ville entend accompagner l'Éducation Nationale dans la réussite scolaire des enfants. L'ouverture d'une classe supplémentaire implique l'embauche d'une ATSEM par la ville.

Afin d'apporter une aide aux élèves en difficulté et favoriser l'inclusion scolaire, l'Éducation Nationale envisage l'ouverture d'un dispositif ULIS. La municipalité accompagnera là encore l'Éducation Nationale par l'octroi de crédits spécifiques.

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, les travaux de la **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)** seront, selon le calendrier prévu, terminés en mai 2017 pour une ouverture le 1<sup>er</sup> juin 2017. Cette MAM permettra l'accueil de 16 jeunes enfants encadrés par 4 assistantes maternelles. La ville bénéficie de subventions des services de l'État, 28 800 € de dotation au soutien à l'investissement local et 6 971 € de DETR accessibilité. Le coût total des travaux s'élève à 112 000 € TTC. Un loyer de 500 € par mois sera demandé à l'association Bulle d'Éveil.

**Dans le domaine de la parentalité**, la veille active diminuera de 50% en 2017 soit 10 000 €. Le dispositif ne sera pas reconduit en 2018. Le partenariat relatif à l'espace parentalité avec le centre social CAF et l'association Ham'anim se poursuivra en 2017. La ville est attentive au devenir du centre social CAF.

Dans le cadre de la politique d'accueil des nouvelles familles et de la politique de parentalité, une manifestation à destination des nouvelles mamans aura lieu en mairie la veille de la fête des mères.

### **La politique jeunesse et animation :**

Le contrat enfance jeunesse 2015-2018 (CEJ) permet un partenariat avec l'association Ham'anim. La participation de la ville sera maintenue pour 2017 à hauteur de 129 000 € dans laquelle figure le financement des formations BAFA. Une réflexion sur la jeunesse et l'animation est en cours. L'objet étant d'avoir une structure unique à qui incomberait les activités jeunesse, animation et Pass'loisirs. Ce qui permettrait de développer, de renforcer et d'harmoniser l'offre de service aux publics.

Comme en 2016, des moyens financiers, matériels et humains seront octroyés aux associations hamoises. Le service temps libre assure la coordination et apporte une aide à l'organisation des manifestations. En 2016, 131 jeunes de 12 à 17 ans ont participé aux activités. Il convient également de souligner le partenariat avec la Communauté de Communes de l'Est de la Somme dans le cadre de ces activités. L'inscription des Pass'loisirs dans le contrat enfance jeunesse est en cours de réflexion. Pour 2017, la gratuité est maintenue.

Deux temps forts marqueront l'année 2017 : la plage à Ham et les festivités de Noël qui ont rencontré un vif succès en 2016. Ces animations relancent l'activité économique et participent à la redynamisation et à l'attractivité du centre-ville.

L'année 2017 sera marquée par la mise en place du **Conseil Citoyen de la Jeunesse**, projet proposé lors de la campagne électorale de 2014. Véritable renouveau et évolution du Conseil Municipal des Enfants, qui aura perduré de 2001 à 2012, ce conseil, composé de jeunes volontaires entre 12 et 17 ans a pour but de proposer et réaliser divers projets concernant d'une part la tranche d'âge du conseil et d'autres part les plus jeunes, notre jeunesse étant soucieuse de ses cadets. Le Conseil Citoyen de la Jeunesse proposera également plusieurs manifestations permettant de sensibiliser la jeunesse, souvent ciblée par la délinquance et les stupéfiants notamment. La ville mettra à leur disposition un local vacant qui nécessite quelques travaux de rafraîchissement et de décoration. Une enveloppe de 2 000 € sera consacrée au Conseil Citoyen de la Jeunesse.

### La politique des solidarités :

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg et de la convention habitat passée avec l'ANAH, la ville souhaite **acquérir des îlots dégradés**, rues de la Paix et Delorme. L'estimation des domaines de la rue de Paix s'élève à 132 000 €. La ville fera appel à la caisse d'avance mise en place par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme pour acquérir ces biens, les rénover et les proposer à la location.

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, le projet de **résidence pour personnes âgées et à mobilité réduite** suit son cours. La ville est en charge de la démolition de la bâtisse et de ses annexes, rue du Général Leclerc. Le terrain sera ensuite vendu à la SIP pour un montant maximum de 100 000 €. La ville offre ainsi un service à ses aînés. Ce projet participe à la redynamisation du centre-ville et offrira le maintien à domicile ainsi qu'une qualité de vie supérieure en cœur de ville à 11 familles. Pour ces logements, une quarantaine de demandes est en attente.

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, la ville prévoit de **réhabiliter 4 logements communaux rue de Sorigny**. La ville délèguera la maîtrise d'ouvrage à la Région via le Picardie Pass Rénovation et travaillera de concert avec le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE). L'étude financière s'élève à plus de 300 000 € et comprend la rénovation thermique. Ces logements, non énergivores, seront proposés à la location à des loyers très modérés. Ce projet, éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pourra être subventionné à hauteur de 70%.

### La politique économique :

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, le **réaménagement des espaces publics** est prévu à partir du second semestre 2017. Un maître d'œuvre a été désigné en décembre 2016 pour un montant de 84 625 € HT. Les travaux des rues du Général Foy, de Noyon et la place de l'hôtel de ville sont programmés sur les 3 prochaines années (tranche ferme dont l'estimation s'élève à 1 450 000 € HT). Les travaux des rues Notre Dame, du Général Leclerc, Boulevard du Général de Gaulle et les liaisons avec les Hardines seront programmés ensuite si les finances le permettent (tranche optionnelle dont l'estimation s'élève à 1 002 000 € HT). Pour financer ce projet, une subvention de 638 000 € est accordée par les services de l'Etat (FSIL) et La ville a contracté un emprunt de 1 653 000 € en décembre 2016.

Afin d'accueillir un atelier de couture coopératif, des travaux complémentaires sont nécessaires dans la **cellule commerciale rue de Noyon**. En effet, le local recevra du public et ne répond pas aux exigences de l'activité en termes d'électricité et d'accès PMR.

L'ex-ED laissera la place à un **pôle multi-services**. Le cabinet d'études Hippocrate mène une étude dont l'objet est d'enrayer la désertification médicale. La ville travaillera le sujet avec la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. La municipalité entend impulser une nouvelle attractivité par une politique volontariste sur les loyers qui seront demandés. Il est prévu de mandater un programmiste.

### La politique environnementale et cadre de vie :

Le **fleurissement** de la ville a été repensé. La ville se dirige vers la plantation de plus de plantes vivaces. Pour les 5 prochaines années, l'objectif est de planter 70% de plantes vivaces et 30% de plantes annuelles. Cette inversion de tendance générera des économies sur le long terme ainsi qu'un entretien moins contraignant et mieux maîtrisé. La municipalité a choisi de commencer par la route de Saint Quentin. Ce travail pluriannuel s'effectuera secteur par secteur. Les économies réalisées permettront de renouveler le matériel. Une gestion différenciée des grandes surfaces engazonnées générera une réduction de l'usure du matériel et un gain de temps pour le personnel. Un chantier « espaces verts » sera organisé en juillet-août et permettra à des jeunes ou à des moins jeunes en recherche d'insertion professionnelle de travailler le temps d'une saison. La contrepartie sera le financement du permis de conduire en partenariat avec la MEEF et les auto-écoles de Ham.

En 2017, la ville fera l'acquisition d'une **balayeuse** dont l'estimation s'élève à 20 000 €. Le balayage s'effectuera en régie secteur par secteur. Le service voirie compte actuellement un agent permanent à temps complet et 4 agents en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) à 20 heures par semaine. La ville souhaite intégrer l'un d'entre eux en permettant ainsi une insertion professionnelle. Afin de pallier à l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires, la ville a choisi de refaire en régie le béton le long des caniveaux. En effet, l'expérimentation réalisée route de Saint Quentin et route de Péronne par les agents du service voirie est concluante. Les massifs fleuris seront bâchés et couverts d'un paillage minéral afin d'en réduire l'entretien. Comme pour le fleurissement, ce travail pluriannuel s'effectuera secteur par secteur.

Dans le cadre d'une convention passée avec la Fédération d'Energie de la Somme (FDE 80), deux **bornes de recharge pour véhicules électriques** seront installées en 2017 pour un coût de 7 200 € TTC pour la ville. La propriété et l'exploitation reviennent à la FDE 80.

Une réflexion relative à l'aménagement du parcours santé est en cours. La ville est en attente du chiffrage et des subventions possibles.

La vie de la ville de Ham passe également par le rythme du son des cloches de la mairie qui n'est plus depuis quelques années maintenant. Une étude est en cours afin de les réparer et permettre qu'elles retentissent à nouveau.

### **La politique culturelle :**

Au vu des besoins et de la forte demande, le niveau des dépenses sera augmenté en 2017 (baisse des subventions). La programmation de la saison culturelle 2017 est riche en événements avec pas moins de 12 rendez-vous : concerts, pièces de théâtre, spectacles... Comme en 2016, les associations culturelles seront accompagnées. En effet, elles participent à enrichir l'offre culturelle. La ville met à disposition des locaux rue André Audinot dédiés à l'histoire locale. Les locaux comprennent une salle d'exposition permanente, une salle de réunion ainsi que des salles de stockage de matériel. L'association des Amis du Château, les Philatélistes, l'association des Cartophiles et l'association Lecture et Culture bénéficient de cette mise à disposition. Le salon des Arts Visuels est reconduit tout comme « Délicourt en fête » ou le festival de l'Humour. L'année 2017 sera marquée par les 20 ans de l'espace Emile Luciani qui deviendra un véritable espace socio-culturel et d'animation. Ce lieu permettra aux habitants de participer à des activités à vocation culturelle. Le numérique et la photo, l'art vivant ou encore le patrimoine seront mis en valeur et favoriseront l'accès à la culture au plus grand nombre. Dans le cadre du centenaire, la ville a organisé, avec la participation de l'association Les Amis du Château, l'événement « un 18 mars à Ham », date anniversaire de la destruction du château de Ham. Avec son patrimoine riche, la ville sera partenaire du Pays Santerre Haute Somme afin d'obtenir la labellisation « Pays d'Art et d'histoire ».

### **La politique en matière de sécurité :**

Soucieuse d'assurer la sécurité et l'ordre public, la ville investira dans l'achat de 4 caméras de vidéosurveillance supplémentaires. Les policiers municipaux et l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) seront équipés de gilets pare-balles. Des équipements complémentaires (bâtons télescopiques par exemple) sont actuellement à l'étude.

**La politique 2017 en matière de finances se veut rigoureuse, saine et transparente. Les diminutions de recettes obligent à une réelle maîtrise des dépenses. Cette gestion permettra de maintenir les taux d'imposition au niveau actuel mais également de relancer les investissements.**

## **1) Section de Fonctionnement**

### **Prévisions en dépenses :**

### **-Charges à caractère général**

Fluides et télécommunication en hausse, renouvellement des petits équipements et vêtements de travail des services techniques (EPI), mission sécurité des bâtiments, arrêt chantier d'insertion, entretien des toitures

### **-Charges de personnel**

Départs à la retraite, nomination d'un ASVP, embauche d'une ATSEM, embauche d'un adjoint technique (voirie), réorganisation des services, arrêt du chantier d'insertion, 3 apprentis contre 4 en 2016

### **-Charges de gestion courante**

Baisse des indemnités des élus, salaire responsable culture passé en 011, part CCAS en hausse

### **-Charges financières**

En hausse : emprunt contracté en décembre 2016 et un emprunt soldé

### **Prévisions en recettes :**

Excédent de fonctionnement reporté : 727 845 €

### **-Impôts et taxes :**

Les données fiscales ne sont pas encore connues au moment de la rédaction de ce document. Les taux d'imposition seront une nouvelle fois maintenus en 2017 malgré le contexte budgétaire.

### **Rappel des taux :**

|  |        |
|--|--------|
| *taxe d'habitation                           | 20,38% |
| *taxe foncières sur les propriétés bâties    | 10,56% |
| *taxe foncière sur les propriétés non bâties | 24,52% |
| *Contribution Foncière des Entreprises       | 13,18% |

### **-Dotations, subventions et participations**

Les données ne sont pas encore connues au moment de la rédaction de ce document, cependant une baisse est prévue (DSU). Baisse des subventions culturelles.

### **-Autres produits de gestion courante**

Nouvelles recettes issues des nouvelles locations de logements communaux.

## **2) Section d'investissement**

### **Prévisions en dépenses**

### **-Remboursement du capital des emprunts**

En hausse, emprunt contracté en décembre 2016 et un emprunt soldé

### **-Programme d'investissement :**

- \*Travaux d'éclairage public
- \*Travaux de voirie
- \*Solde déconnexion des eaux pluviales
- \*Aménagement des espaces publics
- \*Réhabilitation de 4 logements communaux
- \*Aménagement du pôle multi-services

- \*Aménagement cellule commerciale 10 rue de Noyon
- \*Etudes (AMI)
- \*Bornes de recharge pour véhicules électriques
- \*Démolition de l'ex-Maison des Syndicats
- \*Signalisation horizontale et parking béton lavé
- \*Achat brosses à caniveaux et balayeuse
- \*Achat caméras de vidéosurveillance et gilets pare-balles
- \*Renouvellement matériels service espaces verts
- \*Renouvellement informatique et achat de tablettes
- \*Achat tableaux blancs interactifs
- \*Prêt US Ham Football

-Reste à Réaliser : 315 046 €

#### **Prévisions en recettes :**

- Excédent d'investissement : 257 234 €
- Restes à Réaliser : 2 538 512 € (emprunts et subventions)
- vente terrain à la SIP pour 100 000 €
- DGE 2007 pour 99 307 €
- Emprunt caisse d'avance Communauté de Communes de l'est de la Somme pour 132 000 €

#### **-Autres recettes :**

- \*FCTVA
- \*Les amortissements d'immobilisation

### **BUDGET EAU**

Un excédent de fonctionnement d'un montant de 17 042 sera inscrit à la ligne 002.  
Un excédent d'investissement d'un montant de 107 248 € sera inscrit à la ligne 001.

#### **EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT**

| ANNEE     | Nouvel emprunt | Encours au 01/01 | Capital | Intérêts |
|-----------|----------------|------------------|---------|----------|
| 2005      |                | 3 529 630        | 453 000 | 167 677  |
| 2006      |                | 3 080 180        | 431 200 | 142 000  |
| 2007      |                | 2 648 987        | 449 825 | 119 744  |
| 2008      | 600 000        | 2 799 163        | 509 264 | 114 828  |
| 2009      |                | 2 289 899        | 406 874 | 114 576  |
| 2010      | 200 000        | 1 883 025        | 433 685 | 827 742  |
| 2011      | 550 000        | 1 741 850        | 318 420 | 65 600   |
| 2012      | 200 000        | 1 931 720        | 257 383 | 56 980   |
| 2013      | + budget PEP   | 2 090 656        | 309 011 | 82 093   |
| 2014      | 100 000        | 1 778 597        | 269 575 | 69 227   |
| 2015      |                | 1 609 022        | 171 633 | 57 929   |
| 2016      |                | 1 437 389        | 178 788 | 53 382   |
| 2017 (x2) | 1 653 000      | 2 911 601        | 197 668 | 53 200   |



Monsieur JOUGLET, dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, demande au Maire de compléter ses explications concernant différents points :

En matière de politique jeunesse et animation, il indique mettre à disposition du conseil citoyen jeunesse un local vacant. De quel local s'agit-il ?

Pour ce qui est de la politique environnementale et cadre vie, un constat apparaît comme une évidence : la ville de Ham est sale.

Il a l'occasion, quotidiennement, d'aller dans de nombreuses rues et boulevards de la commune et là il n'est pas rare de voir quantité de papiers, publicités, emballages alimentaires, mégots de cigarettes, canettes vides et sacs poubelles abandonnés joncher les trottoirs et pelouses de la ville. Il sait que le Maire est déjà intervenu à maintes reprises pour lutter contre ce fléau qui ne sont que des actes d'incivilités.

Quelles mesures va-t-il prendre pour rendre la propreté à la ville faute de quoi cette spirale de malpropreté engendrera d'autres maux sur l'activité économique mais aussi sanitaire?

Par ailleurs le Maire déclare avoir choisi la route de Saint-Quentin pour commencer sa politique de fleurissement. Ainsi, les petits taillis qui bordent cette route ont déjà été coupés. Or, à l'époque où cette route avait été rénovée, l'architecte paysagiste avait souhaité mettre ces taillis afin de bien visualiser et protéger les chemins piétons qui longent cette voie à fort trafic. Que prévoit-il comme mesure pour assurer cette sécurité ?

Il a remarqué, par ailleurs, que le panneau lumineux en face de la mairie restait obstinément éteint privant ainsi les habitants d'informations sur la vie de la commune. Quand ce panneau retrouvera ses fonctions d'information ?

Enfin, il termine en se réjouissant, dans le cadre du fleurissement, de savoir que le boulevard de Gaulle va être fleuri, sachant qu'il a été rénové et repensé pour être mis en service en 2014. Les massifs et parterres vont enfin être fleuris, après 3 ans, pour le plus grand plaisir des riverains, des piétons et automobilistes qui empruntent ce boulevard.

Monsieur BRUCHET, concernant le local mis à disposition du conseil citoyen jeunesse, précise qu'il s'agit de celui situé à côté de Picardie en Ligne, auparavant occupé par la Croix-Rouge.

Au sujet de la propreté de la ville, le Maire indique que le ramassage des déchets est assuré quotidiennement. Ceux-ci sont stockés provisoirement au service espaces verts puis acheminés hebdomadairement à la déchèterie (un camion et demi a été porté ce matin). Un agent a été nommé pour sensibiliser la population au tri ainsi que dans les écoles et lors de certaines manifestations telle que Dëlicourt en fête. Lorsque les auteurs de dépôt sauvage peuvent être identifiés, des photos sont prises et les auteurs verbalisés.

Le contrat de la balayeuse, trop onéreux, a été dénoncé. Deux solutions sont à l'étude : l'achat d'une balayeuse adaptable à l'un des tracteurs communaux ou le recours à un autre prestataire qui présente de meilleurs prix. Des devis sont en cours.

Pour le balayage des rues, la ville a été divisée en cinq secteurs et dans chacun des secteurs les rues ont été classées en trois catégories suivant la densité de circulation.

Pour la première catégorie, les voies présentant un trafic important seront balayées toutes les semaines, les voies classées en seconde catégorie tous les mois et celles classées en troisième catégorie tous les trimestres.

L'entretien des massifs de la route de Saint-Quentin posait problème sur cet axe d'entrée de ville. Les massifs étaient envahis de mauvaises herbes et les plantations n'étaient composées que de graminées (pas ou peu de couleur).

Une partie des haies de charmilles plantée dans les massifs bordant la chaussée a été arrachée et non coupée pour être replantée sur un autre site (rue du Bois) afin de mettre les massifs à nu pour les recouvrir d'une bâche empêchant la repousse des mauvaises herbes.

Un inventaire de ces massifs a été fait, leurs dimensions enregistrées afin de déterminer le nombre exact de plantes qui devront y prendre place. Pour cela, il s'est inspiré de ce qui est pratiqué à AMIENS permettant de pratiquement diviser par deux la facture de fleurissement.

De nouvelles plantations vont être mises en place, dès la semaine prochaine, composées de plantes vivaces (1300) de couleur (feuilles ou fleurs), plantées à travers la bâche elle-même recouverte d'un paillage minéral de couleur. Les plantes les plus basses seront mises en place le long de la chaussée. Leur hauteur augmentera au fur et à mesure que l'on se rapprochera du couloir de circulation des piétons. Ainsi, l'illusion de rétrécissement de la chaussée sera reconstituée et générera un ralentissement des véhicules. Il en sera de même pour le boulevard du Général de Gaulle.

La réinitialisation du panneau lumineux ne peut se faire que par l'entreprise qui a été chargée de son installation et son déplacement est très coûteux. De plus, dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, la place de l'Hôtel-de-Ville va être complètement modifiée. Il ne juge donc pas nécessaire d'engager cette dépense qui n'apportera qu'une solution provisoire de courte durée.

Madame VERGULDEZDONE s'interroge sur la réussite éducative, notamment sur le nombre de tablettes achetées, à destination de quelles écoles et qui en aura la propriété.

Monsieur BRUCHET répond qu'il s'agit de 15 tablettes pour les écoles publiques de la ville, de la maternelle au CM2, qui seront la propriété de la commune.

Monsieur MEHUIYS s'inquiète du projet de démolition de « l'école du diable » et interroge le Maire sur le projet du Collectif 7%.

Le Maire répond que ce n'est pas son projet mais le projet de l'assemblée et il rappelle alors quelques dates :

- Juin 2014 : l'Etat lance l'appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres-bourgs,
- courant 2014 : rencontre SIP OPSOM HLI, évaluer les besoins locaux en accueil des personnes âgées,
- 8 septembre 2014 : courrier de HLI indiquant ne pas être intéressé,
- Novembre 2014 : HAM, la seule ville de la Somme retenue par l'Etat pour la revitalisation,
- 1<sup>er</sup> octobre 2015 : courrier de la SIP confirmant son intérêt à porter le projet,
- 26 mai 2015 : courrier de l'OPSOM laissant place à la SIP,
- 29 juin 2015 : premier comité de pilotage avec présentation des projets,
- 15 septembre 2015 : estimation du bien par les domaines : 135 000 €,
- 26 novembre 2015 : délibération à l'unanimité du conseil municipal pour confier le portage du projet à la SIP,
- 15 septembre 2016 : premier projet architectural de la résidence pour personnes âgées par la SIP,
- 26 octobre 2016 : signature de la convention de revitalisation des centres-bourgs en présence du Préfet et du Président du Conseil Départemental,
- 2 novembre 2016 : avis favorable de l'architecte des bâtiments de France avec quelques réserves,
- 15 décembre 2016 : permis de démolir accordé par l'architecte des bâtiments de France,
- 16 décembre 2016 : dépôt du permis de construire,
- 6 janvier 2017 : autorisation de démolir la bâtisse accordée par l'architecte des bâtiments de France,
- 23 janvier 2017 : réception du permis de démolir,
- 21 février 2017 : avis favorable de l'architecte des bâtiments de France pour la réalisation du projet,
- 6 mars 2017 : réception des offres de démolition.

Monsieur BONEF, étant donné la présence de Monsieur SOUCHON du Collectif 7%, demande une suspension de séance pour que celui-ci présente son projet.

Le Maire répond par la négative.

Monsieur BONEF, après le débat sur les orientations budgétaires de la commune pour 2017 fait remarquer que ce n'est pas une année ordinaire car elle marque la mi-temps du mandat que les électeurs ont confié à l'assemblée il y a trois ans. Déjà 3 ans ! Pas assez pour pouvoir juger mais suffisamment pour marquer l'empreinte de la majorité et ne plus tomber dans le fameux poncif de l'héritage qu'elle ne cesse pourtant de mettre en exergue, avec souvent une note d'agressivité... Pourtant, le Maire doit se rappeler qu'il est certes héritier mais aussi légataire en tant qu'adjoint durant 12 ans !

Le Débat d'Orientation Budgétaire est le moment fort dans la vie d'une collectivité, où les élus doivent afficher leurs priorités budgétaires après avoir présenté leur vision de l'avenir de leur commune. Il a noté les priorités du Maire et va les évoquer à nouveau dans quelques instants. Il reste sur sa faim quant à la vision d'avenir que le Maire a pour HAM. Il liste diverses politiques sans toutefois faire de liens réels entre elles et expliquer le but de ces politiques. C'est un peu dommage !

Et, puisqu'il est sur la forme de ce Débat d'Orientation Budgétaire, il s'étonne du peu d'éléments financiers que le Maire expose alors que l'on sait bien, d'expérience, que le budget est ficelé et que, d'ailleurs, les remarques des minorités ne seront pas prises en compte. Les règles sont connues ainsi que les limites d'un tel débat et ce n'est pas cela qu'il va critiquer. Cela ne serait pas constructif. En revanche, il faut déplorer l'absence de chiffres essentiels, au premier rang desquels le montant auquel sera équilibré le budget : c'est la première fois que cela arrive depuis au moins 30 ans. Il en est de même pour le budget annexe de l'eau... C'est un peu fort de café quand même. Le Maire annonce une liste d'investissements : là encore, pas un chiffre ! Il est incapable, alors que c'est le principal objet de ce Débat d'Orientation Budgétaire, de savoir le montant des dépenses d'investissement envisagées cette année. Ce n'est pas très sérieux !

Enfin, pour terminer sur la forme avant d'aborder sur le fond les politiques sectorielles, il veut comprendre la manière du Maire de gérer ce Débat d'Orientation Budgétaire ? Qu'elle n'a pas été sa surprise en recevant le jeudi 16 mars (donc jeudi dernier), un mail du Maire invitant l'assemblée à toute une série de commissions cette semaine afin « d'échanger avec nous, suite au Débat d'Orientation Budgétaire, de nous exposer les nouvelles orientations et de nous faire part des choix politiques ». Il ne comprend plus rien. Ce que le Maire envisage de faire en commission après le Débat d'Orientation Budgétaire, c'est tout simplement ce que l'assemblée aurait dû pouvoir faire ce soir, éventuellement après un travail préalable en commission... Mais il retrouve bien dans ce mail le mode de gouvernance du Maire avec la ferme volonté d'écarter celles et ceux qui ne sont pas dans son groupe : il compte « nous exposer ses nouvelles orientations, nous faire part de ses choix politiques » mais pas en débattre ! Il a déploré cette mise à l'écart à plusieurs reprises dans cette assemblée et en commission : il la dénonce à nouveau ce soir. Ce sectarisme n'augure rien de bon pour la commune qui a, plus que jamais, besoin de toutes ses forces vives pour avancer et pour envisager un avenir serein. Les multiples interventions de Luciane DELEFORTRIE restent, à ce jour, toujours vaines... hélas ! Bien plus, le Maire a « exporté » ce sectarisme de gestion à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et, désormais, c'est un large territoire qui doit s'interroger sur ces méthodes d'un autre temps...

Après ces observations majeures portant sur la forme de ce Débat d'Orientation Budgétaire et sur la gouvernance du Maire, Monsieur BONEF souhaite aborder les politiques sectorielles. Mais avant, il veut évoquer le contexte général. Comme le Maire le souligne, à juste titre, les collectivités territoriales ont été contraintes, par l'Etat, de subir une ponction financière sans précédent et la ville n'y échappe pas. Cependant, il ne faut pas tomber dans la caricature et, au moins au niveau hamois, atténuer très fortement ces critiques envers un Etat gouverné par une majorité envers laquelle il ne peut, pour le moins, pas être taxé de complaisance. Il faut reconnaître que le mécanisme de péréquation horizontale entre collectivités est toujours favorable à HAM et, surtout, il faut saluer l'effort de l'Etat envers la commune dans le cadre du dossier de revitalisation de centre-bourg d'une part et du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) d'autre part. A cet égard, il veut saluer le dynamisme et l'implication très forte de la Sous-Préfète qu'il remercie vivement, tout comme le dernier Président de la Communauté de Communes du Pays Hamois, Eric LEGRAND, qui, lui aussi, s'est « déchiré » pour la ville. Sans lui, et il pèse ses mots, le dossier de revitalisation n'aurait pas été monté ! Il faut être réalistes et objectifs...

Même si la ville de HAM peut bénéficier de ces diverses aides, elle doit cependant rester très prudente dans ses choix budgétaires et il se réjouit de voir noté en gras dans le document « l'obligation d'une réelle maîtrise des dépenses ». Le Maire reconnaît que cela est sa demande répétitive depuis 2014... Alors, il n'est pas trop tard pour bien faire et il en donne acte. En écrivant cela, il lui donne enfin raison ; il est simplement dommage qu'il ait fallu attendre un « carton jaune » infligé par le receveur municipal pour être enfin entendu.

Parmi les politiques sectorielles, il en est plusieurs sur lesquelles il est globalement en phase : il en est ainsi de la politique éducative car elle est en continuité avec ce qui s'est fait les deux mandats précédents ; il

observe avec une certaine satisfaction la volte-face de l'Éducation Nationale dans le domaine de l'inclusion scolaire : de nombreuses années après, elle reconnaît que le dispositif ULIS sera mieux placé sur HAM que sur EPPEVILLE. Il est vrai qu'entretemps, les ULIS ont remplacé les CLIS ... ! Il est aussi d'accord avec la politique jeunesse, en restant toutefois vigilants vis-à-vis de l'association HAMANIM qui ne doit pas devenir une « usine à gaz » démesurée. La mise en place d'un conseil citoyen de la jeunesse est une initiative intéressante qui doit nécessiter un encadrement adapté, soucieux de favoriser la réflexion et l'échange avec les jeunes concernés. Il espère que le Maire sera plus volontaire que l'ancien adjoint à la jeunesse qui a « coulé » l'ancien conseil municipal des enfants !

La politique des solidarités doit retenir toute l'attention de l'Assemblée, notamment dans son volet habitat. Il est favorable au traitement de certains îlots dégradés, comme celui de la rue de la Paix. Normal, puisqu'il les avaient déjà repérés lors de la précédente OPAH et qu'il avait été obtenu une déclaration d'utilité publique préfectorale. Il regrette le temps perdu et déplore l'absence, sur ce dossier, des bailleurs sociaux dont c'est pourtant le rôle : cela aurait évité l'intervention financière de la ville et de la Communauté de Communes. Pour les logements communaux de la rue de Sorigny, il souhaite que soit étudiée sérieusement l'option de deux logements au lieu de quatre : chacun sait ce que donne la promiscuité au sein d'une même cage d'escalier... En pareil cas, il n'est pas bon de suivre le mauvais exemple donné par certains bailleurs privés ! Enfin, concernant l'ancienne maison des syndicats (il préfère ce nom à celui d'école du diable qu'il n'avait jamais entendu sur HAM), il sait qu'un contre-projet a été présenté au Maire très récemment : s'il était, à priori, favorable à une démolition, il demande toutefois au Maire instamment de pouvoir prendre connaissance de ce contre-projet et de pouvoir en discuter sérieusement en commission plénière. Il faut prendre la peine d'une réflexion commune, en concertation avec toutes les parties prenantes. Enfin, pour conclure sur la politique des solidarités, il dénonce à nouveau la disparition du chantier d'insertion communal qui a permis, d'une part, à des personnes très éloignées de l'emploi de se réinsérer dans le tissu social et, d'autre part, la réalisation de chantiers exemplaires, notamment sur le site du château.

La politique économique communale repose essentiellement sur le réaménagement des espaces publics de centre-ville. Il n'est pas du tout assuré de l'impact de tels travaux sur l'activité commerciale : depuis trois ans, celle-ci a encore décliné, malgré toutes les grandes déclarations du Maire. Mais si sa responsabilité peut être évoquée (comme il l'avait fait à son encontre lors de la campagne de 2014), elle n'est pas cependant exclusive ; la désertification commerciale des centres-bourgs est un fait national dont les causes ne sont pas seulement locales. Le développement des surfaces commerciales en périphérie (qu'il a souvent combattu par le passé) et le développement du e-commerce sont autant de causes de la disparition des commerces de proximité ; les nouveaux modes de consommation sont les principaux vecteurs de la transformation des centres-ville. Et, de ce fait, il est sceptique sur l'impact des travaux de voirie envisagés sur les trois années à venir. Près de 2 millions d'Euros, c'est quand même une somme, même si l'aide financière de l'État est conséquente !

De plus, est-il vraiment nécessaire de réhabiliter les rues de Noyon et du Général Foy qui l'ont été il y a environ 20 ans, à l'issue d'une réflexion menée par les riverains, dont le milieu économique lui-même, avec une concertation poussée ? Même l'architecte avait été choisi par les membres de l'UPERH... ! Il sait donc ce que ce type de travaux représente, notamment en termes de perte d'exploitation pour les commerces et de risques en rapport avec le sous-sol truffé de souterrains. Aussi, il demande de réaliser en priorité l'aménagement d'une nouvelle place de l'Hôtel-de-Ville, qui, elle, se justifie et de ne procéder, dans les rues de Noyon et du Général Foy, qu'à quelques aménagements de surface en remplaçant, par exemple, les jardinières minérales par des arbustes apportant une touche végétale : cela sera moins coûteux pour le budget communal et permettra de reporter l'argent ainsi économisé sur des voiries beaucoup plus dégradées dans divers quartiers de notre commune. Les concitoyens ne comprendraient pas que les quartiers soient ainsi délaissés pour refaire des rues non dégradées de centre-ville...

Le Maire annonce par ailleurs des travaux complémentaires dans l'ex-immeuble ED-KANDY de la rue de Noyon ; cela fera bientôt trois ans qu'il tergiverse dans ce dossier : il l'a dénoncé à plusieurs reprises dans cette assemblée. L'image de la rampe d'accessibilité non achevée ternit, elle aussi, l'image du centre-ville et

nuit à son attractivité ! Un pôle multi-services est annoncé une nouvelle fois : quand verra-t'il réellement le jour ? et dans quelles conditions ? Il ne saurait trop recommander, en termes de lutte contre la désertification médicale, que de méditer sur sa première expérience avec l'Agence Régionale de Santé : l'étude qu'il avait commanditée s'est révélée un cuisant échec, uniquement par ce qu'il avait oublié d'y associer les professionnels de santé concernés ! L'ARS a dû payer une deuxième étude qui, cette fois, a vu les professionnels de santé travailler entre eux, sans aucune influence politique : ce fut une réussite saluée par l'ARS, le Conseil Départemental, la Sous-Préfète et le Maire lui-même en décembre dernier. La bonne méthode sera celle-là aussi dans l'avenir !

Concernant la politique environnementale et le cadre de vie, les orientations du Maire semblent bien éloignées de ce que constatent nos citoyens : des chantiers entamés un peu partout et qui traînent en longueur du fait de la désorganisation des services déjà évoquée et dénoncée. La route de Saint-Quentin, le boulevard du Général de Gaulle et le boulevard de la Liberté (près du cimetière) en sont les principaux témoignages. Le boulevard du Général de Gaulle est quasiment dans le même état qu'au printemps 2014, le boulevard de la Liberté a vu une partie de ses tilleuls tronçonnés l'an dernier et il est, depuis, laissé à l'abandon. La route de Saint-Quentin est en travaux, elle aussi, depuis près d'un an... (elle vient d'être victime d'un véritable saccage, à l'image du triste épisode du Parc Délicourt). Il rappelle que l'aménagement paysager de cette entrée de ville avait été réalisé, à l'époque, sur les conseils d'un paysagiste et de la DDE, dans le double but de rendre plus agréable cet axe majeur et de le sécuriser ; la commune, à plusieurs reprises, avait été félicitée par le jury des villes fleuries et la population.

Quant à la propreté de la ville, il laisse chacun juger des effets désastreux de l'abandon du balayage des rues : HAM n'a jamais été aussi sale et, si les vrais responsables sont celles et ceux qui la rendent sale, le Maire porte néanmoins la responsabilité de cet état de fait qui ne peut plus durer. Et ce ne sera sûrement pas l'achat d'une balayeuse à 20 000 € qui résoudra cette situation qui nuit, encore, à l'image de la ville. Concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques, il est favorable mais, comme il l'a déjà fait savoir, il souhaiterait qu'elles soient mieux réparties géographiquement au lieu de les installer toutes en centre-ville.

La politique culturelle revêt plusieurs aspects : certains sont intéressants, à l'image de la mise à disposition de locaux dédiés aux associations culturelles intéressées par l'histoire locale, ou l'organisation de temps forts tout au long de l'année, bénéficiant des remarquables installations léguées par les équipes précédentes (cinéma, médiathèque pour ne citer que ceux-là). Il regrette toutefois l'évolution de la Maison des Arts qui a perdu son âme en déménageant et en changeant de fonctionnement.

2017 verra le vingtième anniversaire de l'espace Emile Luciani qui devrait être l'un des équipements majeurs de la commune et qui, hélas, balbutie depuis quelques années : le Maire souhaite en faire « un véritable espace socio-culturel » et il le suivra dans cet objectif !

Quant à la volonté affichée « d'être partenaire du Pays Santerre Haute Somme » pour l'obtention de la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire », là encore, il soutiendra le Maire. Mais, pour cela, il faudra que la ville sache revenir travailler au sein du pays qu'elle a quitté depuis bientôt trois ans. Son absence a été remarquée alors qu'elle avait toujours été, par le passé, l'un des piliers de cette structure parfaitement géré par le président CHEVAL.

En matière de sécurité, il se réjouit de la poursuite de la vidéoprotection initiée il y a plusieurs années. HAM était, à l'époque, la première ville après AMIENS à se doter de caméras sur la voie publique. En revanche, il s'interroge sur l'évolution de la Police Municipale que le Maire souhaite équiper de gilets pare-balles et, peut être, dans l'avenir, d'armements. Comme il l'a déjà dit, la ville a davantage besoin d'agents de surveillance de la voie publique que de policiers municipaux qui voudraient jouer les « rambo ». Cette évolution mériterait, à elle seule, un débat... surtout dans le contexte que nous connaissons à l'échelle nationale.

Voilà, l'analyse qu'il porte sur les orientations budgétaires pour 2017. Elle a probablement été ressentie trop longue mais elle prouve qu'il a à cœur de remplir, parfois même contre la volonté du Maire, la fonction de

conseiller municipal confiée par les habitants. Il continuera à la remplir en soulignant les points d'accord mais aussi, ne lui en déplaise, en critiquant ce qui lui semblera mauvais pour l'avenir de HAM. Au final, la véritable question qui mérite d'être posée est la suivante : vit-on mieux à HAM en 2017 qu'en 2014 ? Ni le Maire, ni lui-même n'a la réponse : seuls les hamois et les hamoises sont en capacité de juger ... !

Enfin, il souhaite rendre hommage à Madame Liliane PONCHEL, décédée le 18 mars 2017, qui a été enseignante à la Plaine Saint Martin durant plus de 10 ans.

De son côté, Monsieur VERMANDER déplore également la situation commerciale en centre-ville et confirme que l'ouverture de la galerie commerciale de Leducq est un désastre pour le centre-ville de HAM. Il sait que l'ancienne municipalité s'y était opposée et il regrette que l'intérêt local soit passé avant l'intérêt général, à l'échelle de l'agglomération et au-delà du territoire.

Concernant les travaux prévus sur les voies du centre-ville, Monsieur VERMANDER précise qu'il ne faut pas anticiper le montant des dépenses. Un budget a été prévu mais en l'absence de projet défini, il est impossible de critiquer les futures dépenses dont on ne connaît pas les montants. Des projets seront proposés. Il ajoute qu'il aurait également souhaité que la place de l'Hôtel-de-Ville soit rénovée au plus vite et qu'il avait même proposé de conduire l'ensemble des travaux en même temps mais que cette solution lui avait été déconseillée. Pour l'ex-ED, il maintient une position déjà tenu précédemment : il ne faut pas se précipiter et bien définir un projet avec l'assistance du programmiste prévu.

Concernant l'exportation des méthodes de la majorité municipale à celle de la nouvelle Communauté de Communes, Monsieur VERMANDER rappelle qu'aucun membre de la majorité municipale n'avait été accepté dans le bureau de l'ancienne communauté de communes et que, sur ce sujet, il ne parle pas pour lui. Mais il note et il insiste sur le fait que le dossier monté dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg a été la preuve d'un travail commun mené en bonne intelligence, avec une forte contribution de la ville de HAM. Les reproches au sujet du manque de travail ensemble ne sont donc pas fondés.

Monsieur LEGRAND déclare alors qu'il ne reviendra pas dans le détail sur les politiques que le Maire a développé.

Rien de très nouveau et il partage l'idée qu'il faut poursuivre et pérenniser bon nombre d'actions existantes en direction de la parentalité, de l'éducation, de la petite enfance, de la scolarité, de l'animation jeunesse, de la citoyenneté ou encore de la culture même si dans ce domaine l'engagement de la ville auprès des associations n'est pas très volontariste et c'est le moins que l'on puisse dire... Un accompagnement plus fort des associations doit être envisagé.

Sans vouloir revenir sur toutes les thématiques, il s'étonne toutefois que certaines actions prioritaires ne soient pas abordées dans les propos du Maire.

Il en citera deux :

Pas un mot concernant l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat qui est pourtant sur rail depuis la signature tripartite entre l'Etat, la Ville de Ham et la communauté de communes. Il a été prévu des moyens financiers et humains importants. Cette opération entièrement bouclée qui doit maintenant démarrer, va permettre la rénovation de logements par des propriétaires occupants ou bailleurs qui pourront percevoir jusqu'à 75 % d'aides financières selon les cas, tout cela, grâce à la mobilisation des services de l'Etat et de la communauté de communes auprès de la ville.

Il se demande au passage où en est la « maison du projet » qui devait présenter à la population l'ensemble du dossier de revitalisation de centre-bourg. Comme il l'a toujours souhaité, ce lieu visible et accessible par tous doit permettre l'information, la consultation et l'implication des concitoyens dans les différents projets de la ville. Il lui avait semblé partager cette idée mais il ne voit rien venir.

Dans le domaine économique, le Maire évoque principalement les travaux rue de Noyon, du Général Foy et place de l'Hôtel de Ville.

— / —

Il croit pouvoir se permettre de dire qu'il a été l'un des artisans du lourd dossier de revitalisation du centre-bourg. Pour autant, il n'est pas sans ignorer sa réticence à « détruire » certaines parties de ces espaces publics qui ont plutôt bien vieilli. Attention aux priorités ! Même si des aménagements sont nécessaires dans le centre-ville, attention à la gestion de l'argent public !

Contrairement aux messages que le Maire fait passer, la commune bénéficie actuellement d'une situation financière très favorable à l'investissement.

Le taux d'endettement de la ville est très faible et laisse des marges de manœuvres importantes s'ajoutant à l'attention toute particulière de l'Etat qui financera très largement ses projets dans le cadre du dossier de revitalisation des centres bourgs.

Grâce à cette situation très favorable, la commune a facilement obtenu un emprunt de 1 650 000 €. Ce n'est pas pour autant qu'il faut que l'argent lui brûle les doigts ! La situation pourrait très vite se dégrader.

Il reste dans l'attente des propositions du Maire concernant l'aménagement des rues de Noyon, du Général Foy et de la place de la mairie...

La prudence doit être de mise, d'autant que le Maire parle au conditionnel des travaux rues Notre Dame, du Général Leclerc et du Boulevard du général de Gaulle. Il n'imagine quand même pas réaliser des aménagements rues de Noyon et du Général Foy sans garantir la continuité avec ceux des autres rues afin d'assurer leur cohérence ! Si un apport de verdure et quelques aménagements d'espaces sont nécessaires, démolir l'existant serait inutile...

Alors, il le répète, attention à l'argent public !

En revanche, dans le volet économique, pas un mot des aides aux commerçants via le dossier FISAC initié par la communauté de communes et retenu par l'Etat en fin d'année 2016. Il va permettre des aides à l'investissement et à l'embellissement des commerces. Toutefois, la commune doit s'y engager et le Maire ne l'évoque pas.

Il veut revenir sur un autre projet figurant lui aussi dans le dossier de revitalisation du centre-bourg : il parle de la construction de logements pour personnes âgées rue du Général Leclerc via un bailleur. Ce projet prévoit la destruction de la première école publique de Ham, l'une des plus anciennes bâtisses de la ville qui a échappé aux différents conflits qui ont ruiné une grande partie de la ville et des villages alentours. Comment ne pas y penser en ce 20 mars alors qu'il y a tout juste 100 ans, les 17, 18, 19 et 20 mars 1917 et après, bon nombre de villages du territoire étaient entièrement détruits !

Là encore, et depuis le départ, le Maire connaît sa réticence à démolir cette bâtisse, même si, dans le même temps, il soutient le projet de construction de logements qui lui aussi figure en bonne position dans le dossier de revitalisation qu'il a défendu. Il y a un an à la même époque, il lui demandait de l'associer au groupe de travail concernant ce projet. Il demandait aussi l'organisation d'une visite des lieux qu'il ne connaît toujours pas.

Il a récemment pris connaissance d'un projet alternatif qui sauverait cette maison faisant partie du patrimoine local ; projet proposé par des Hamois ! Il faut se réjouir de l'implication des concitoyens dans la vie locale et plus particulièrement sur ce projet. Il y a longtemps que l'on aurait dû les impliquer. Leurs travaux méritent pour le moins que l'on s'y attarde.

Il sollicite à nouveau une visite des lieux entre élus en y associant cette fois ces porteurs de projet. Cela permettra de trancher rapidement une bonne fois pour toutes !

Dans tous les cas, si des acteurs privés locaux, vivant sur le territoire et offrant des garanties de qualité sont prêts à investir dans l'offre de logements en sauvegardant le patrimoine bâti, ils auront toujours sa préférence.

En écoutant les propos liminaires du Maire concernant les dotations de l'Etat, il avait l'impression de se retrouver un an plus tôt ou dans d'autres communes devant des maires qui tiennent un discours strictement identique au sien ! Il se demandait même si Ham n'avait pas adhéré à une enseigne franchisée qui fournirait les discours aux élus !

Il veut revenir sur les recettes de la ville.

Comme l'an dernier, le Maire n'hésite pas à dire, à rabâcher, que la ville de Ham perd chaque année des recettes à cause de l'Etat suite à la mise en place de son plan de redressement des finances publiques dont chacun devrait se féliciter.

En préambule, le Maire présente un tableau de l'évolution des baisses de dotations globales de l'Etat aux collectivités depuis 2013.

Le problème, c'est qu'il s'agit d'un conseil municipal et que le Maire n'évoque que l'enveloppe nationale !

Si l'information est intéressante, il n'est pas certain que dans cette salle cette présentation parle à beaucoup de gens qui auront bien des difficultés à traduire ces chiffres à l'échelon local ; d'autant plus de difficultés que si des enveloppes disparaissent, d'autres ont vu le jour. Si des communes ont bien vu leurs dotations baisser, parfois fortement, ce n'est pas le cas pour toutes !

Le Maire aurait été bien inspiré et surtout plus honnête dans sa démarche s'il avait mis les chiffres nationaux en parallèle avec ceux qui concernent la ville.

Comment aborder un Débat d'Orientation Budgétaire sans ces informations essentielles ?

Si comme le dit le Maire, les politiques restrictives de l'Etat ont pénalisé la ville de Ham à ce point, ces dernières années, il aurait été intéressant d'en communiquer le détail à l'assemblée avant d'engager ce Débat d'Orientation Budgétaire. Pour l'heure, que la ville de Ham soit perdante dans cette histoire, rien n'est moins sûr !

On sait que cela n'était le cas ni en 2013, ni en 2014, ni en 2015 et en 2016 l'agglomération a obtenu l'assurance de bénéficier d'une enveloppe de près de 1 500 000 € dont 650 000 € pour la seule ville de Ham au titre du fond de soutien à l'investissement local ! Du jamais vu en Pays Hamois !

De plus, on sait aussi qu'en 2017, la ville est encore très bien placée pour émarger une nouvelle fois à cette enveloppe du fond de soutien à l'investissement local (FSIL).

Avant de pouvoir se prononcer sur le vote du budget, il aimerait donc que le Maire transmette un tableau comme celui qu'il a donné avec l'évolution des dotations de l'Etat au niveau national mais cette fois avec seulement l'évolution de l'ensemble des recettes depuis 2013 pour la seule commune de Ham ! Merci d'y ajouter les recettes fiscales pour ces mêmes années.

C'est en mettant en avant les baisses de dotations de l'Etat que le Maire explique la suppression de certains services. Il en évoque trois :

Tout d'abord, la suppression du chantier d'insertion. Il connaît son désaccord sur ce point. Lors d'une récente commission de travail, le Maire a avancé divers arguments.

Il en cite deux :

- la difficulté selon lui pour recruter des agents sur le territoire.

Il connaît bien la situation pour avoir eu à gérer le chantier d'insertion de la communauté de communes. Ce n'est pas la réalité et il y a toujours des demandes de Hamois non satisfaites en attente !



- Il avance également comme argument que suite à la fusion des communautés de communes, le Pays Neslois ayant aussi un chantier d'insertion, il faudrait faire face à un trop plein d'offres sur le nouveau territoire.

A sa connaissance, ce territoire, même fusionné, reste le même et les trois chantiers y ont pleinement leur place à un moment où les concitoyens traversent de très grandes difficultés. Beaucoup ont besoin de se voir remettre le pied à l'étrier. Or, c'est la principale vocation des chantiers d'insertion qui redonnent des repères perdus aux agents parfois éloignés de l'emploi depuis très longtemps, les forment et leur redonnent espoir.

Chacun des chantiers d'insertion occupe en permanence 16 personnes souvent sorties du secteur du travail suite à des accidents de la vie. Ce public visé est, vous le savez, en très grande difficulté. Les sorties positives en matière de reclassement en sont d'autant plus encourageantes et le chantier d'insertion de la communauté de communes en connaît très régulièrement, notamment depuis sa réorganisation et il avait invité le Maire à le visiter avant de prendre sa décision.

Le Maire doit assumer son choix et ne pas accuser les baisses de dotations à chaque fois qu'il supprime un service à la population.

Au titre des services qu'il a supprimé ou amputé, il cite aussi la réduction du nombre de navettes du bus qui sillonnent la ville et apportent un confort non négligeable à ceux des concitoyens qui rencontrent des soucis de mobilité.

Il cite également la suppression du balayage des caniveaux par un intervenant extérieur sans réelle solution de remplacement. Il doute fort que les joints en ciment qu'il se propose de réaliser et qui subissent des vibrations au quotidien ne résistent très longtemps et lorsque nos agents auront fait le tour de la ville pour rejointoyer les caniveaux, ils devront recommencer. Il ne pense pas non plus que l'achat d'une balayeuse à 20 000 € règlera le problème.

Attention qu'à terme, tout cela ne coûte bien plus cher que l'intervention d'un prestataire.

Toujours est-il que pendant ce temps-là, tous ces services ne sont pas rendus à la population alors que les impôts n'ont pas baissés pour autant !

Il n'avait pas lu dans le programme électoral de 2014 qu'il allait supprimer ou réduire certains services !

Pour finir, car il le répète, c'est le préalable à un bon Débat d'Orientation Budgétaire, il réédite sa demande au Maire de communiquer à l'assemblée l'évolution précise des recettes de la ville depuis 2013, date de la mise en place du redressement des finances publiques par l'Etat !

#### REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES SCOLAIRES : ANNEE 2017-2018 ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 212-8 du Code de l'Éducation, il y a lieu de réactualiser les tarifs de référence retenus par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale en prenant en compte la nature des dépenses de fonctionnement à partir du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la commission budget dans sa réunion du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le coût moyen par élève obtenu en divisant la somme des dépenses pour l'ensemble des écoles de la commune par le nombre d'élèves scolarisés dans ces écoles à la rentrée scolaire, soit

- |                               |            |          |
|-------------------------------|------------|----------|
| - pour un élève de maternelle | 1 174,79 € |          |
| - pour un élève de primaire   | 616,34 €   | — / — 17 |

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL 12 RUE DU MOULIN :

Le Maire propose à l'assemblée la location du logement sis 12 rue du Moulin, actuellement vacant.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis émis par la commission budget dans sa réunion du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

Décide de mettre ledit logement à la location moyennant un loyer mensuel de 450 € et autorise le Maire à signer le bail à intervenir.

LOCATION ET BAIL DE LA MAM, 5 et 7 IMPASSE DES CORDELIERS :

Le Maire expose à l'assemblée la mise en service de la MAM pour laquelle il convient de fixer le montant du loyer mensuel.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe à 500 € le montant du loyer mensuel et autorise le Maire à signer le bail à intervenir par devant Maître David DUPONT, notaire, 4 place de l'Hôtel-de-Ville à HAM

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : TARIFS DES FORFAITS NETTOYAGE :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis émis par la commission budget dans sa réunion du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe comme suit les tarifs des forfaits nettoyage qui feront l'objet d'un chèque de caution réclamé à l'état des lieux d'entrée, qui sera conservé si le nettoyage n'est pas fait ou incomplètement :

|   |            |      |
|---|------------|------|
| - Salle des Fêtes                       | forfait 4h | 57 € |
| - Maison Pour Tous et salle Jean Moulin | forfait 3h | 43 € |

DROIT D'OCCUPATION DE LA CAGE D'ATTENTE COMMUNALE POUR LES CHIENS ERRANTS :

Monsieur BONEF s'étonne de cette « sanction » vis-à-vis des propriétaires alors qu'ils n'y sont pour rien.

Monsieur MOLET répond que les problèmes de divagation des chiens sont de plus en plus fréquents. Ils mobilisent un véhicule, un agent ou l'adjoint d'astreinte. De plus, l'entretien du local d'accueil et la nourriture représentant un certain coût.

La ville a signé un contrat avec le refuge SPA de ROUVROY qui coûte plus de 2 200 € annuellement auxquels s'ajoutent 20€ par animal confié.

Bien souvent et grâce aux réseaux sociaux, les chiens ont retrouvé leurs maîtres dans les 24 heures qui suivent.

Bien souvent, nous retrouvons les mêmes chiens ; ainsi, pour éviter les récidives et responsabiliser les propriétaires, la mise en place d'une participation aux frais d'hébergement semble logique.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis émis par la commission budget dans sa réunion du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour, 1 abstention (Monsieur Marc BONEF),

Fixe à 20€ par nuit le montant du droit d'occupation à réclamer aux propriétaires dont les chiens divagent sur le domaine public, capturés par les services communaux puis déposés dans la cage d'attente communale.

#### BRANCHEMENTS FORAINS :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis émis par la commission budget dans sa réunion du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe à 30 € par branchement le tarif du forfait électricité à réclamer pour le branchement exceptionnel sur le réseau électrique communal.

#### FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU CHATEAU DE HAM : CONVENTION :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis émis par la commission budget dans sa réunion du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de financer une prestation de l'association des Amis du Château de HAM, à hauteur de 1500 € pour le spectacle intitulé « un 18 mars à HAM » et d'autoriser le Maire à signer la convention s'y rapportant.

#### SPECTACLE DES AMIS DU CHATEAU DE HAM « UN 18 MARS A HAM » : DEMANDE DE PARTICIPATION A HAUTEUR DE 50% A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME :

Le Conseil Municipal,

Vu le financement à hauteur de 1500 € par la commune à l'association des Amis du Château de HAM pour le spectacle « un 18 mars à HAM » soit 100% du coût du spectacle,

Vu l'avis émis par la commission budget dans sa réunion du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Sollicite auprès de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme une participation à hauteur de 50% sur ce spectacle.

**ASSISTANCE ET SECURITE DE LA BALADE MOTOS DU 3 SEPTEMBRE 2017 : CONVENTION AVEC AISNE.MOTO.SECURITE ;**

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la balade motos organisée lors de la concentration de motos, le 3 septembre 2017, il est nécessaire de prévoir un service d'assistance et de sécurité des motards.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis émis par la commission budget dans sa réunion du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de confier à la Société AISNE.MOTO.SECURITE la mission d'assistance et de sécurité des participants à la balade motos du 3 septembre 2017, moyennant la somme de 200 € et d'autoriser le Maire à signer la convention s'y rapportant.

**VENTE DE TERRAINS SUR LA ZONE D'ACTIVITES :**

Le Maire expose à l'assemblée que la SARL POMLY représentée par Monsieur Arnaud LAMBERT, souhaite acquérir une parcelle, sur la Zone d'Activités, de 2ha9307 m<sup>2</sup>, contigüe à la sienne, pour une extension et que la Société LANZIBOIS, représentée par Monsieur Bruno LANZILLO, souhaite également acquérir une parcelle de 1ha710m<sup>2</sup> sur cette même zone, pour une installation nouvelle.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis émis par la commission budget dans sa réunion du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- décide de vendre la parcelle référencée ZA n° 115 d'une superficie de 2ha9307m<sup>2</sup> à la SARL POMLY, représentée par Monsieur Arnaud LAMBERT ou à toute autre personne se substituant à lui et la parcelle référencée ZH n° 135, d'une superficie de 1ha710m<sup>2</sup> à la Société LANZIBOIS, représentée par Monsieur Bruno LANZILLO ou à tout autre personne se substituant à lui, au prix de 2,29 € le m<sup>2</sup>,
- désigne Maître David DUPONT, notaire, 4 place de l'Hôtel-de-Ville à HAM, pour accomplir les formalités nécessaires aux ventes,
- autorise le Maire à signer les actes de vente à intervenir.

**DESIGNATION DE DELEGUES A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME :**

Le Maire expose à l'assemblée que suite à l'adhésion de la ville à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au comité syndical de cette fédération.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Procède à la désignation de ces délégués.

délégués titulaires

Luc MOLET

Laurence MOPTY

délégués suppléants

Jean-Marc MEHUIS

Luciane DELEFORTRIE

—  
Avant la clôture de séance, Monsieur BONEF propose d'apporter une aide financière à la commune de LAUCOURT, condamnée suite à un accident et ainsi, marquer la solidarité entre communes.

Le Maire se montre favorable à cette proposition.

—  
Séance levée à 20h30

